Les voyageurs pour la direction d'Aulnoye-Hirson, amenés à Valenciennes par le train spécial quittant Lille à 9 h. 16 soir, continueront par le train 2236, qui fera exceptionnellement arrêt à Berlaimont à 11 heures 40 soir.

Les voyageurs pour la direction d'Avesnes reprendront à Aulnoye un train spécial dont les heures sont également indiquées ci-dessous.

Les voyageurs pour au delà de Somain, vers Cambrai, Busigny, qui repartiront de Lille par le train 2236, trouveront à Somain un train spécial, dont les heures sont également données à la note ci-incluse : départ de Somain, 10 h. 35 soir ; les voyageurs pour Ors pourront continuer de Busigny par le train 129 qui fera, à cet effet, exceptionnellement arrêt à cette station à 1 h. 20 matin, nuit du 21 au 22 juin.

En outre, un train supplémentaire, en correspondance à Saint-Amand, avec le train 1523, venant de Lille, et à Fresnes, avec le train 13, de la compagnie d'Anzin, sera mis en marche de Saint-Amand à Blanc-Misseron. Départ 9 h. 30 soir. Ce train suivra l'horaire indiqué ci-après :

Marly, arr., 11 h. 02 soir, dimanche 21 juin ; Hirson, arr. 1 h. 35, nuit du 21 au 22 juin ; Gommegnies, arr., minuit, nuit du 21 au 22 juin ; Cambrai-Ville, 1 h. 28 ; Lourches, 10 h. 44 soir, dimanche 21 juin ; Busigny, minuit 10 ; Saint-Amand-Thermal, arr. 9 h. 36 soir ; Blanc-Misseron, ar. 10 heures 01 ; Lille, dép., 9 h. 16 soir, dimanche 21 juin ; Valenciennes, arr., 10 h. 45 ; Le Poirier, ar. 11 h. 05 ; Jeumont, arr., minuit 18 ; Dompierre, arr., minuit 10 ; Avesnes, arr. minuit 19 ; Hirson, arr., 1 h. du matin ; Trith-Saint-Léger, 11 h. 08, soir, dimanche 21 juin ; Busigny, arr. minuit 15.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que les trains supplémentaires, partant de Lille à 9 h. 16 soir et de Saint-Amand à 9 heures 30 soir, ainsi que ceux du prolongement de Valenciennes, vers Aulnoye, Hirson, vers Le Cateau-Busigny, vers Maubeuge, Hirson et de Baval, vers Cambrai, ne seront mis en marche que si les élections donnent lieu à un troisième tour de scrutin.

De plus, les trains ci-après feront exceptionnellement arrêt, savoir :

Train express 2029 à Arneke, 11 h. 01 soir ; Esquelbecq, 11 h. 09 ; Coudekerque, 11 h. 27 ; train 2245, Ebblinghem, 10 h. 57.

Ce dernier train sera prolongé jusqu'à Saint-Omer où il arrivera à 11 h. 26 du soir.

Les voyageurs qui repartiront par les trains 2249 et 2263 quittant respectivement Lille à 7 h. 34 soir et 8 h. 25 soir, pourront continuer d'Armentières vers Merville par le train 2217, été des D. et F., partant d'Armentières à 9 h. 01 soir.

OSTENDE

300.000 VISITEURS

ARRIVERONT LE

Dimanche et Lundi de Pentecôte

A OSTENDE

pour assister aux

GRANDS CORTÈGES CARNAVALESQUES

(environ 8000 participants et 40 chars)

et acclamer les gracieuses

REINES DE PARIS

MAYQUEENS DE LONDRES

REINES D'OSTENDE

AU KURSAAL

GRANDS CONCERTS SYMPHONIQUES

150 Exécutants

Frieda Hempel, de Berlin — Isalberti, de Milan

GRAND BAL MASQUÉ

DU DIMANCHE DE LA PENTECOTE

OUVERT PAR TOUTES LES REINES

Distribution de bannières, etc.

LES ORAGES

A Lomme

La commune de Lomme a eu également à souffrir de l'orage. Les récoltes ont été littéralement hachées. Quelques maisons ont été inondées.

A Loos

Sept ouvriers foudroyés dans une maison en construction

Un violent orage s'est abattu jeudi après-midi sur la commune de Loos. La grêle tombée en grande quantité a complètement détruit les récoltes et les maraîchers sont véritablement consternés.

La foudre est tombée à maints endroits et sept personnes ont failli être tuées.

La commune de Loos a décidé, il y a quelque temps, la construction d'un nouveau boulevard. Bien que cette voie ne soit pas encore complètement achevée, des entrepreneurs y ont déjà élevé plusieurs maisons.

L'un d'eux, notamment M. Danel y érige pour le compte de M. Buissart une petite villa à trois étages.

Seul dans la campagne, ce bâtiment est naturellement exposé aux intempéries. D'une assez grande hauteur, il semble tout désigné pour attirer la foudre.

Jeudi après-midi, sept ouvriers maçons, qui avaient repris le travail depuis quelques jours, étaient en train de rejointoyer, quand de gros nuages noirs, signes précurseurs de l'orage, s'amoncelèrent au-dessus de l'édifice.

En prévision d'un danger qu'il croyait sans doute imminent, le contremaître ordonnait de cesser le travail et de chercher un abri plus sûr.

Les maçons allaient ramasser leurs outils, quand la foudre s'introduisit dans l'immeuble par une fenêtre non terminée et parcourut la pièce ainsi que le couloir dans lesquels ils se trouvaient.

Avec une violence inouïe, les infortunés furent précipités sur le sol. Cinq d'entre eux porteurs de contusions plus ou moins graves, purent se relever presqu'immédiatement, mais M. Henri Billiet, 30 ans, et M. Louis Patteuw restèrent sur le carreau.

Transportés aussitôt dans une maison voisine, M. Louis Patteuw reprit bientôt connaissance, mais il n'en fut pas de même de M. Billiet que l'on dut transporter avec mille précautions chez ses parents habitant cour Decottignies.

L'état de ce blessé inspire de graves inquiétudes. Grièvement brûlé à la poitrine et à la tête, il est l'objet de soins incessants.

M. Billiet, époux de Blanche Vansengel, est père de deux enfants. Les blessures des autres ouvriers n'ont aucun caractère de gravité. M. Patteuw demeurant à Ennequin, rue d'Ennequin, maisons Collette, porte des contusions assez sérieuses aux reins, mais néanmoins il peut marcher.

M. Victor Verplanque, 28 ans, domicilié rue Faidherbe, à Loos, se plaint d'une blessure assez profonde au bras droit.

M. Henri Montagne, 19 ans, manœuvre de maçon, rue Faidherbe, a eu le nez en partie arraché.

M. Eugène Mortelette, 28 ans, habitant à la Tour Eiffel, cité Humbert, chemin d'Emmerin, n'a que quelques contusions.

Quant aux deux autres ils n'ont que des blessures insignifiantes.

A Tourcoing

Depuis l'arrivée des chaleurs il ne se passe pas de jour ou de nuit sans que la région soit gratifiée d'un orage. Jusqu'ici Tourcoing était à peu près épargné, mais l'orage qui a éclaté hier soir, vers 4 heures ½, a été d'une violence inouïe. La grêle est tombée pendant plus d'un quart d'heure, causant d'importants dégâts dans les propriétés publiques et privées.

La foudre est tombée dans le cimetière du Blanc-Seau, sur un amoncellement de vieilles croix provenant de sépultures périmées. Le feu prit à cet amas de bois qui est voisin des serres de M. Delombarde, horticulteur. Les ouvriers de ce dernier et les gardes du Blanc-Seau combattirent l'incendie et parvinrent à l'éteindre. A l'angle du boulevard et de la rue Charles-Wattinne, un des jeunes arbres a été brisé par l'ouragan.

A Flines

Au cours de l'orage de lundi soir, la foudre est tombée sur une écurie appartenant à Mlle Augustine Lespagnol, et occupée par M. Delemme, cabaretier et camionneur. Un incendie s'étant déclaré, le feu a détruit l'immeuble, dont il ne reste que les quatre murs. Le cheval, qui se trouvait dans l'écurie, a été asphyxié: Il y a assurance.

Dans la région d'Hazebrouck

Un orage épouvantable a éclaté jeudi après-midi, vers trois heures, sur l'arrondissement d'Hazebrouck. Les récoltes ont beaucoup souffert et dans bien des endroits tout est détruit.

A Steenwerck, une grande ferme a été incendiée.

A Cassel, l'abondance de la pluie a été telle que tous les champs sont inondés. De nombreux carreaux ont été brisés par la grêle.

A Steenwerck

Une ferme incendiée

La foudre est tombée sur une étable dépendant de la ferme occupée par la famille Decherf-Dedours, le long du grand chemin du Mortier.

Le feu gagna vite les autres bâtiments de la ferme. Un domestique de M. Decherf, Henri Henneron, monta sur le toit de l'écurie et, de là, chassa les étincelles qui menaçaient d'incendier le corps du logis. Les pompiers de Steenwerck, qui étaient accourus, durent se borner à protéger la maison d'habitation, qui put être préservée. Une vache malade, qui avait été rentrée à l'étable, un veau et un porc ont péri dans les flammes. 4000 kilos de trèfle ont été brûlés. Les dégâts, très importants, sont couverts par une assurance.

A Dunkerque

Jeudi soir, un nouvel orage s'est déclaré. La foudre est tombée sur le remorqueur *Commerce* qui se trouvait sur rade et a brisé un mât. Le capitaine qui se trouvait à quelques mètres en a été quitte pour la peur.

Par un phénomène assez curieux à cette époque, de gros grêlons sont tombés à Malo et à Rosendaël, alors qu'à Dunkerque une partie seule de la ville participait à cette distribution imprévue.

Au moment du courrier l'orage gronde encore, mais on ne signale aucun accident sérieux. La foudre est bien tombée dans la rue Neuve sur une maison surmontée d'un paratonnerre. Ce paratonnerre a été complètement tordu.

Le feu dans un hangar militaire

Vers 10 heures ½ du soir, le tocsin annonçait qu'un incendie venait de se déclarer en ville. Le feu avait pris naissance dans un hangar situé sur l'esplanade Jean-Bart, et servant de casernement pendant les périodes des réservistes et territoriaux. Il abritait actuellement des voitures régimentaires et un théâtre où les artistes du 110e donnent des représentations à leurs camarades. L'incendie qui pourrait bien avoir été allumé par la foudre avait pris naissance dans un tas de paille de couchage. Les secours furent promptement organisés et bientôt l'incendie qui avait gagné une partie de la toiture put être enrayé et à 11 heures ½ tout danger avait disparu. Les dégâts ne sont pas importants, toutes les voitures ayant pu être en temps tirées sur l'Esplanade.

A Renty

Lundi soir, au cours de l'orage, un cheval de quatre ans, appartenant à M. Leconte, cultivateur à Renty-Assonval, a été tué par la foudre dans le pré où il avait été mis au piquet. Le cheval portait une brûlure au poitrail.

LA RÉGION

A VALENCIENNES

LA BRADERIE

La sortie de Binbin.— Le Cortège de la Reine des Piloutières

On sait que pour corser la Braderie du lundi de la Pentecôte les promoteurs de cette journée de fête ont décidé de faire sortir « Binbin », qui n'avait pas vu le jour depuis le lundi de foire 30 septembre 1901 et d'organiser le cortège de la Reine des Piloutières.

Déjà depuis une dizaine d'années, les Valenciennois, grâce aux comités des fêtes de la rue de Famars et de la porte de Mons, avaient été gratifiés de rosières, de reines du travail et de muses venues de Paris, de Lille, voire même de Lens, qui nous envoya la muse noire du Pas-de-Calais.

Cette année, ce sont les ouvrières du pilou qui ont été appelées à élire une reine et à lui adjoindre deux demoiselles d'honneur.

Le pilou, sorte de flanelle de coton, dont le nom ne figure pas dans le dictionnaire, est fabriqué en importante quantité dans la région valenciennoise, notamment à Marly et à Saint-Saulve qui, comme Anzin, ne sont séparées de Valenciennes que par la largeur d'une rue.

L'industrie du pilou emploie de nombreuses ouvrières, en majorité jeunes et jolies, de telle sorte que s'il était logique que les piloutières fussent appelées à faire monter l'une des leurs sur le pavois, le choix de l'élue n'allait pas sans quelque difficulté.

Elles étaient plus de cinquante, les compétitrices qui, répondant à l'appel du comité, s'étaient rendues mardi à neuf heures du soir dans la grande salle des réceptions de l'Hôtel de Ville, venant de Marly, de Saint-Saulve ou des faubourgs de Valenciennes.

Toutes débordantes de jeunesse, de fraîcheur et de... coquetterie, arborant des corsages plutôt rebondis, aux teintes claires et montrant des minois gracieux, malicieux et rieurs, encore que teintés d'une légère pointe d'émotion, encadrés d'avenantes et charmantes, parfois même savantes coiffures, pour la plupart brunes. Il eût été fort difficile de dire :

J'ai vu des cheveux blonds sur un front de quinze ans,
Et la limpidité des grands yeux innocents.

Tous les membres du comité organisateur étaient présents, et après les préliminaires habituels, quatorze jeunes filles ont déclaré vouloir briguer le sceptre et la couronne.

Quatorze compétitrices, c'était beaucoup pour un seul trône ! Il a donc fallu faire appel au suffrage universel et après un scrutin secret, Mlle Hortense Brasseur, âgée de 21 ans, demeurant faubourg de Marly, à Valenciennes, ouvrière aux établissements Debièvre et Dupont, à Marly, a été proclamée reine.

Puis les urnes ont recirculé pour l'élection des deux demoiselles d'honneur. Ont été élues : Mlle Mathilde Jourdeau, âgée de 20 ans, demeurant route du Quesnoy, à Marly, ouvrière aux mêmes établissements, et Mlle Hermeline Carion, âgée de 17 ans, demeurant rue Roland, à Marly, ouvrière aux établissements Emile Weil, à Marly.

Cette triple élection a été saluée par de chaleureux applaudissements et de superbes gerbes de fleurs ont été offertes aux trois élues qui, première manifestation de la gloire et de la popularité, ont été aussitôt photographiées et accaparées par les couturières qui doivent leur confectionner pour lundi les brillants atours qui les rendront plus belles encore.

Certes, le char de la reine du pilou ne sera pas le moindre attrait du cortège de la fête de la Braderie qui promet de faire époque dans les annales des festivités valenciennoises.

Paul MARLIÈRE.

A ANNŒULLIN

Une petite fille noyée

Le 27 mai, disparaissait la petite Marie Capelle, âgée de 6 ans, dont le père est homme d'équipe au chemin de fer. Toutes les recherches faites pour la découvrir restèrent infructueuses.

Seuls, quelques ouvriers de la briqueterie d'Annœullin se rappelèrent que l'enfant, le jour même de sa disparition, les avait regardés travailler pendant quelques instants et s'était intéressée à la confection des briques. Or, lundi dernier, le corps de cette petite fille a été trouvé dans le canal entre Don et Hoplin. On croit que la mort a été accidentelle.

A FLINES-LES-RACHES

L'assassinat de la meunière

M. Deblock, juge d'instruction, et M. Saudemont, son greffier, ont passé hier l'après-midi à Flines-lez-Raches où ils se sont occupés non seulement de l'assassinat de la meunière, mais encore de l'attentat dont M. Descatoires prétend avoir été victime le 5 mars dernier.

Nos lecteurs comprendront que nous observions une certaine réserve à ce sujet afin de ne pas entraver l'action de la justice qui semble sur le point d'aboutir.

A ANZIN

MORT SUSPECTE D'UNE FEMME

Leschevin Louis, 42 ans, marchand de journaux, demeurant rue Saint-Vaast, à Anzin, prévint mercredi, vers une heure du matin, le commissaire de police que la femme Bourlotte, qui se trouvait chez lui en compagnie du sieur Billoire, venait de mourir subitement. Le commissaire se transporta immédiatement au domicile de Leschevin.

La femme Bourlotte, née Augusta Ansiaux, ménagère, à l'estaminet Henne, à Valenciennes, était étendue morte sur deux chaises dans la cuisine.

Aucun désordre ne règne dans la maison. Des restes de repas et de lait se trouvent sur la table. La femme Bourlotte est en jupon et en camisole. Elle porte encore ses bottines. Son jupon lui a été enlevé et lui sert d'oreiller.

Leschevin, interrogé, a déclaré que la femme Bourlotte, qu'il ne connaissait pas du tout, était arrivée chez lui mardi matin, en compagnie de son cousin Billoire, qu'ils avaient passé ensemble une partie de la journée, mais que vers le soir son cousin s'absenta cinq ou six heures, pour aller à Valenciennes, à l'estaminet Henne.

Vers cinq heures, Augusta Ansiau, en train de lire, se plaignit d'avoir les yeux brouillés, mais personne n'y fit attention.

Quelques heures plus tard, Billoire rentra et les trois amis soupèrent ensemble vers neuf heures. La femme Bourlotte but une tatte de lait et un verre de bière. Elle se plaignit bientôt de mal d'estomac et vomit. Elle demanda alors à Billoire de la conduire à la cour. Leschevin et Billoire accomplirent son désir. Se trouvant de plus en plus indisposée, ils étendirent la femme Bourlotte sur deux chaises, où elle mourut presque aussitôt.

M. Leschevin, épouvanté, se rendit chez le docteur Relle, puis chez le docteur Habar. Il n'appela pas cependant ses voisins et courut immédiatement chez le commissaire.

Le Parquet fut saisi hier après-midi de ces faits, et M. Catrin, médecin-légiste, a fait hier soir l'autopsie.

Le médecin a déclaré que la mort était due à une affection cardiaque.

A CAMBRAI

Un gamin reçoit un coup de faucille dans l'œil

Les jeunes Eugène et Henri Monchy, 9 ans et 5 ans ½, dont les parents habitent chemin du Train de Car, coupaient de l'herbe dans un champ près du vieux chemin d'Awoingt. Henri était baissé pour ramasser de l'herbe coupée lorsque Eugène donna un imprudent coup de faucille et atteignit le petit Henri, son frère, à l'œil gauche.

Gravement blessé le jeune garçon a reçu les soins de M. le docteur Coulon puis il a été admis à l'hôpital Saint-Julien. Le docteur Dehu, de cet établissement, craint que l'ablation de l'œil ne soit nécessaire.

A SAINT-OMER

La bande Pollet devant les Assises

LA COMPOSITION DE LA COUR

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Douai, ce sont MM. Lefrançois, conseiller à la cour d'appel ; Quantin, président du tribunal civil, et Trinquet, juge, qui ont été désignés pour former la prochaine cour d'assises.

M. Quantin remplace M. Macqueron, qui, ayant fait partie de l'instruction de l'affaire Pollet, ne doit pas siéger.

Un juge suppléant devra assister en robe à toutes les audiences, afin de remplacer, le cas échéant, l'un des membres de la cour.

Tous les avocats du barreau de Saint-Omer ayant déjà leur rôle à jouer comme défenseurs, c'est chez MM. les avoués que sera pris ce juge suppléant. Me Proy, qui se trouve le premier inscrit au tableau de la chambre, sera sans doute désigné.

La liste des accusés

1. — Abel Pollet, 34 ans, journalier à Hazebrouck ;

2. Auguste Pollet, 37 ans, journalier à Hazebrouck ;

3. Philomène Rancy, femme Fauvart, 68 ans, ménagère à Vieux-Berquin ;

4. Angèle Plateel, femme Quaeghebeur, 30 ans, ménagère à Hazebrouck ;

5. Julienne Plateel, femme d'Abel Pollet, 35 ans, ménagère à Hazebrouck ;

6. Eugénie Morent, femme d'Auguste Pollet, 37 ans, ménagère à Hazebrouck ;

7. Angèle Pollet, femme Herman, 45 ans, ménagère à Merville ;

8. Joseph Fauvart, 29 ans, ouvrier tanneur à Vieux-Berquin ;

9. Joseph-Léon Fauvart, 26 ans, journalier à Vieux-Berquin ;

10. Victor Note, 35 ans, mineur à Allouagne ;

11. Marie Josien, femme Note, 34 ans, ménagère à Allouagne ;

12. Paul Josien, 38 ans, mineur à Mazingarbe ;

13. Eugénie Laronde, femme Ovarlet, 41 ans, ménagère à Billy-Montigny ;

14. Adolphe Ovarlet, 44 ans, mineur à Billy-Montigny ;

15. Canut Vromant, 29 ans, journalier à Hazebrouck ;

16. Alfred Dehouck, 34 ans, ouvrier agricole à Vieux-Berquin ;

17. Marie Deram, veuve Picquet, 56 ans, ménagère à Hazebrouck ;

18. Charles Vandevelde, 39 ans, marchand de chiffons à Hazebrouck ;

19. Gustave Lecleire, 48 ans, journalier à Strazeele ;

20. Célinie Pollet, femme Lecleire, 40 ans, ménagère à Strazeele ;

21. Elie Deroo, 29 ans, journalier à Pradelles ;

22. Sidonie Dehem, femme Deroo, 56 ans, ménagère à Pradelles ;

23. Marie Guffroy, 39 ans, cabaretière à Hazebrouck ;

24. Marcel Deroo, 26 ans, journalier à Pradelles ;

25. Louise Maloret, 22 ans, servante à Hazebrouck ;

26. Jules Brabants, 45 ans, cordonnier à Hazebrouck ;

27. Marie Debril, femme Vandamme, 43 ans, cabaretière à Hazebrouck ;

28. Constant Camerlynck, 36 ans, mineur à Hazebrouck.

Le transfert des détenus

Tous les détenus ont été transférés jeudi matin à Saint-Omer. Ils avaient pris place dans plusieurs voitures soigneusement escortées par la gendarmerie.

Le transfert s'est opéré sans incident.

A MONCHY-LE-PREUX

Un ouvrier au fond d'un puits

Travaillant le 2 juin au montage d'une pompe dans un puits chez M. Nicolas Thiévet, cultivateur et fabricant de tuiles, le nommé Célestin Lassigne, dit « Paris », âgé de 58 ans, de Guémappe, est tombé dans le fond de ce puits. On se porta immédiatement à son secours, mais on n'en remonta qu'un cadavre. Le malheureux était marié et père de deux enfants.

A LENS

Un gamin sauvé par une jeune fille

Des gamins montés dans une barque jouaient près de l'écluse n° 2 qui barre le canal de Lens à la Deûle. Soudain, un des navigateurs inexpérimentés glissa et tomba dans le canal. Mlle Marthe Debarge, 20 ans, témoin de l'accident, sauta résolument dans la barque et se maintenant au gouvernail, fut assez heureuse pour saisir le paletot du jeune imprudent, qui déjà, disparaissait dans l'eau. Le gamin rescapé se nomme Georges Vessinger, il est âgé de 7 ans et demi. Toutes nos félicitations à la courageuse jeune fille.

LES PHÉNOMÈNES

A SAINT-TRICAT

Un enfant à tête de chat

Les journaux du Pas-de-Calais annoncent que la femme d'un cultivateur de St-Tricat a donné le jour à un enfant qui a une tête de chat. Jusqu'ici, le bébé s'alimente assez bien.

⁂

A MORBECQUES

Porcelets bigarrés

Une truie achetée en gestation par MM. Briche frères, à la Motte-aux-Bois, a mis bas huit porcelets, 5 femelles et 3 mâles, présentant l'aspect de marcassins de différentes couleurs, noirs, roux ou tigrés. Leurs yeux sont plus petits que ceux des porcelets normaux et ils paraissent également plus craintifs.

A HIRSON

UN TITRE DE RENTE VOLÉ retrouvé et vendu amène l'arrestation d'un commerçant d'Hirson

Dernièrement, M. Charbonnet, bonnetier, rue de Vervins à Hirson, remettait à M. Tellier, agent d'affaires à Hirson, pour être vendu à Paris, un titre de rente d'une valeur de 16.073 francs, avec mission de le négocier.

Un agent de change de Paris en fit parvenir le montant à M. Tellier qui le versa entre les mains de son client.

Quelques jours après, l'acheteur du titre reconnut qu'il était frappé d'opposition comme provenant d'un vol et une plainte fut portée contre le vendeur. Interrogé par M. le commissaire de police sur la provenance de ce titre, Charbonnet dit qu'il l'avait trouvé, il y a plusieurs années, sur la route d'Any. Le titre de rente négocié par Charbonnet a été frappé d'opposition à la suite d'un vol commis le 28 juillet 1901 à Buironfosse, chez M. Lemaire. Un sieur René Clin, garçon boulanger, né le 17 avril 1840 à la Flamengrie, a été condamné, le 6 août 1900, à 8 ans de travaux forcés comme auteur de ce vol. Une femme Lambret, débitante de boissons à Fourmies, avait été condamnée en outre à 5 ans de réclusion et Auguste Leclerc, de Fourmies, également à 4 ans, comme complices. M. Charbonnet a été transféré à la prison de Vervins.

La définition de la bière.—Récemment, M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a reçu MM. Potié et Trystram, sénateurs ; Dehove, Delecroix, Guislain, Durre, députés ; le docteur Bourdon, conseiller général ; le docteur Debierre, de Lille, et M. Tartarat, brasseur à Lille, secrétaire de l'*Union générale des Consommateurs de Bière*, qui étaient venus demander au représentant du Gouvernement, dans l'intérêt des consommateurs et des producteurs français, de vouloir bien déterminer par un règlement d'Administration publique ce que l'on doit entendre par le mot Bière.

M. Tartarat a lu un rapport appuyé par un nombre considérable de signatures venues spontanément de toute la France et plus spécialement du département du Nord, qui est une des plus importantes régions d'Europe pour la consommation de la Bière.

Ce rapport fait ressortir, en donnant le texte des législations, qu'en Allemagne, en Autriche, en Suisse, pays de grande consommation de Bière, le mot Bière est défini exactement sans équivoque possible et la répression de la fraude est très sévère.

Il contient la demande, pour la France, du règlement suivant :

La Bière est la boisson préparée avec de l'orge germée ou malt, du houblon, de la levure et de l'eau ; ces substances sont soumises d'une façon appropriée au brassage et à la fermentation alcoolique.

La boisson vendue sous la simple dénomination de « *Bière* » ne doit renfermer, à l'exclusion de toute autre substance, que celles qui sont mentionnées dans la définition ci-dessus.

Le liquide dans la préparation duquel on a remplacé une partie de l'orge par d'autres céréales, ne doit pas être vendu sous le nom simple de *Bière*, il doit recevoir un nom spécial indiquant sa nature.

Le houblon ne doit pas être remplacé par un produit pouvant lui servir de succédané.

Le nom simple de *Brasserie* doit être réservé à l'industrie où il ne rentre que du malt d'orge et du houblon. Les industries travaillant du riz, maïs, etc., et où le malt d'orge est remplacé en partie par une autre céréale, devront mettre sur leur entrée : *Brasserie de maïs, Brasserie de riz, etc., etc., c'est-à-dire le nom indiquant* la nature du ou des produits mis en œuvre.

La *Bière* doit être limpide.

Les Délégués du Nord, notamment M. Potié, sénateur, au nom de la Culture française, et M. Delecroix, député, en sa qualité de brasseur, ont insisté auprès de M. le Ministre, en faveur de ce règlement qui détruit toute équivoque et facilite la répression de la fraude. M. Ruau, qui a accueilli avec beaucoup d'amabilité la délégation, l'a assurée de tout son concours et de tout son appui.

A l'issue de cette audience, la délégation est allée voir M. Roux, inspecteur du service pour la répression de la fraude des denrées alimentaires au Ministère de l'Agriculture, pour l'entretenir de la même question.

A notre demande de vouloir bien appuyer près de la Commission le règlement que nous venions de présenter à M. le Ministre, à savoir : de réserver le mot simple de « Bière » pour le liquide fait avec du malt d'orge, du houblon, de la levure et de l'eau, le mot simple de « Brasserie » pour l'industrie où il ne rentre que du malt d'orge et du houblon, M. Roux nous a déclaré qu'une autre démarche était faite pour qu'on appelle la Bière pure « Bière pure de malt d'orge » et les autres Bières, « Bière » tout simplement.

Au nom des Délégués, M. Dehove, député, s'est élevé contre cette prétention, qui aurait pour résultat de tromper la population française, car, dans notre pays, lorsque nous achetons de la Bière, nous entendons acheter le liquide provenant du travail du malt d'orge et du houblon seulement. M. Guislain, député, a déclaré ensuite que cette prétention serait en outre en opposition avec l'interprétation que font les élus du Nord de la loi sur la répression de la fraude dans les denrées alimentaires.

Les réflexions de M. Dehove et de M. Guislain firent beaucoup d'impression sur M. Roux, qui promit d'étudier sérieusement la question.

Les partisans de l'équivoque se leurrent s'ils comptent sur la Commission extra-parlementaire et sur le Conseil d'Etat pour arriver à leur fin (compte rendu paru dans le numéro du 23 mai de la *Brasserie Française*). Le Comité de patronage de l'*Union des Consommateurs de Bière* veillera d'ailleurs à ce que la loi soit égale pour tous les citoyens français. Il opposera ses efforts aux manœuvres de quelques intéressés et défendra près des pouvoirs publics le seul règlement qui assure la garantie pour la santé publique, la garantie pour la probité et la loyauté commerciales.

Chemin de fer du Nord. — A l'occasion du festival de musique qui aura lieu à Saint-Pol, le dimanche 7 juin, la compagnie du chemin de fer du Nord mettra en marche un train spécial de voyageurs partant de Bully-Grenay à midi 22 pour arriver à Saint-Pol à 1 heure 31. Ce train est destiné à acheminer les sociétés de musique se rendant au festival de Saint-Pol. Au retour, des trains spéciaux de nuit seront mis en marche au départ de Saint-Pol vers Bully-Grenay, Béthune et Frévent.

Ces trains de nuit partiront de Saint-Pol, respectivement à : 10 heures 45 ; 11 heures et 11 heures 15 du soir ; ils desserviront toutes les gares, stations et P. A. du parcours ; le train se dirigeant sur Bully-Grenay continuera jusqu'à Lens, où il arrivera à minuit 07, de façon à donner la correspondance du train 3000 vers Arras.

Chemin de Fer du Nord. — MUTATIONS. — M. Dubreucq, chef de gare à Dammartin-Juilly, est nommé chef de gare à Gennevilliers. — M. Chazeaux, chef de station à Plessis-Belleville, est nommé chef de gare à Dammartin. — M. CallUyère, sous-chef de gare à Tergnier, est nommé chef de station à Plessis-Belleville. — M. Forfer, chef de station à Montsoult, est nommé chef de gare à Epinay. — M. Retourné, chef de station à Bessancourt, est nommé chef de station à Epinay. — M. Agrech, sous-chef de gare à Chantilly, est nommé chef de station à Bessancourt. — M. Bied, chef de station à Sevran-Livry, est nommé chef de gare à Saint-Gratien. — M. Camuzeau, sous-chef de gare à Hirson, est nommé chef de gare à Sevran-Livry.

La loterie d'Ormesson. — Par arrêté ministériel, le tirage de la loterie d'Ormesson annoncé pour le 30 mai, est reporté au 11 juillet prochain.

Conservatoire de Musique de Paris. — Parmi les noms des élèves admis aux concours de fin d'année dans les classes de chant, nous relevons celui de Mlle Vivier des Vallons, fille du sympathique ex-commissaire central de Lille.

Salon des Artistes français. — Le jury de la Société des Artistes français pour l'architecture, a décerné une deuxième médaille à M. Dehault pour son plan du théâtre de Lille.

LES GRÈVES

A LILLE

Chez les maçons

Les ouvriers maçons en grève ont tenu jeudi matin leur réunion habituelle. Ils ont décidé de demander l'arbitrage de M. le Préfet du Nord et lui ont adressé une lettre dans ce sens. M. Vincent n'a pas encore fait connaître sa réponse.

A ROUBAIX

Chez les maçons

Il a été constaté hier de nombreuses reprises. Le calme le plus complet n'a cessé de régner dans tous les chantiers qui sont toujours sous la garde de la police et de la gendarmerie.

⁂

Chez les soigneuses

En réponse à l'avis publié par M. Motte-Bossut, les grévistes ont adressé à ce dernier la lettre suivante :

Monsieur Motte-Bossut,

Nous venons de prendre connaissance, dans le « Journal de Roubaix », de l'avis que vous avez fait placarder dans l'établissement.

Nous prenons acte de la déclaration que vous faites de ne pas faire de victimes et de votre promesse de nous accorder une augmentation de salaire. Mais nous vous ferons remarquer que, jusqu'à présent, vous avez refusé de nous dire à combien se monterait cette augmentation.

Nous vous demandons donc de nous faire connaître vos intentions à ce sujet. Quant à nous, nous vous rappellerons que nous vous demandons un salaire de 3 fr. 50.

Accordez-le nous immédiatement, et nous prenons l'engagement de reprendre le travail aussitôt.

Agréez, etc.

Vos ouvrières soigneuses.

Hier après-midi, à la suite d'une entrevue, M. Motte-Bossut ayant refusé de donner satisfaction avant la reprise du travail, les grévistes ont décidé la continuation de la lutte.

⁂

Chez les tisserands

Jeudi matin tous les ouvriers de [illegible] Paul Verniers, rue de la Fosse-aux-Chênes ont cessé le travail devant le refus du patron de leur accorder les satisfactions suivantes : 7 cent. 1/10 ½ au lieu de 7 cent. sur les petits métiers ; 2 cent. sur les grands métiers. Un franc de gratification pour une chaîne d'une pièce.

A TOURCOING

La grève des maçons

Bon nombre d'ouvriers contraints par les privations que leur occasionnait un chômage prolongé, ont repris le travail. Il reste encore actuellement 120 grévistes environ.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Lille. — Un de nos camarades linotypistes de l'équipe du « Progrès du Nord », M. Charles Depienne, vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère, Mme veuve Noulez, âgée de 66 ans. Nous présentons à M. Depienne et à sa femme nos sincères condoléances.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

A Dunkerque. — Notre ancien confrère Camille Lespilette, directeur du sanatorium de Saint-Pol, vient d'être nommé secrétaire général de la mairie de Dunkerque. Toutes nos félicitations à notre ami et à ceux qui ont su s'assurer son concours éclairé.

Dernière Heure

L'Attentat contre le Commandant Dreyfus

Le commandant a été attaqué par derrière

Paris, 4 juin.

Une des personnes qui ont assisté le commandant Dreyfus tandis qu'on le pansait et qui, étant un de ses amis les plus intimes, l'avait accompagné à la cérémonie du Panthéon et se trouvait près de lui, devant le catafalque, a précisé certains points :

« Tout d'abord, dit-il, Gregory a tiré son premier coup de revolver dans le dos du commandant Dreyfus.

« Heureusement, la cartouche a raté, sans quoi le poumon était atteint.

« Au bruit de la détonation, s'étant retourné, le commandant a vu alors, en face de lui, Gregory qui le visait, cette fois, à la poitrine.

« C'est alors que, élevant son bras, il a évité d'être atteint au poumon.

« Comme on lui demandait s'il se sentait grièvement atteint, il a répondu :

« Non, et ce qui m'indigne, c'est qu'on m'ait attaqué par derrière. »

« D'autre part, à un ami qui s'efforçait de la rassurer, Mme Lucie Dreyfus s'est contentée de répondre :

« Bah ! nous en avons vu bien d'autres ».

L'auteur de l'attentat

L'attentat a attiré l'attention sur Gregory. Celui-ci était un ami de M. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris et de M. Levraut, le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui sont comme lui, membres de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure.

A la dernière assemblée de l'Association, un secours de 300 fr. avait été voté au profit de M. Gregory qui se trouvait dans une situation embarrassée. Gregory n'avait pas encore touché cette somme.

La grève de Vigneux

Voies de fait sur un sous-préfet. — Une usine saccagée.

Corbeil, 4 juin.

De nouveaux incidents d'une exceptionnelle gravité se sont produits à Draveil où avaient lieu les obsèques de la victime. Les représentants des grévistes avaient demandé au sous-préfet de retirer les gendarmes, ajoutant qu'ils répondaient de l'ordre. Le préfet fit droit à leur requête mais les grévistes ne tinrent pas leur parole et se sont livrés à des voies de fait sur M. Emery, sous-préfet de Corbeil. Ils ont en outre causé des dégâts matériels nombreux dans une usine.

SOLDAT ANTIMILITARISTE

Alger, 4 juin.

Aujourd'hui comparaissait devant le conseil de guerre d'Alger le disciplinaire Filippi, du pénitencier militaire de Douéra, inculpé de destruction d'effets militaires. Pendant l'interrogatoire du président du conseil de guerre, Filippi sortit de son pantalon une pierre qu'il lança à la tête du président, sans heureusement l'atteindre. Tant pour le délit de destruction d'effets militaires que pour celui de voies de fait envers le président du conseil de guerre, il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la dégradation militaire. Après lecture du jugement, Filippi a déclaré avoir atteint son but : ne plus être militaire.

Un ours poursuit deux cyclistes

Brives, 4 juin.

Deux cyclistes, MM. Pradel et Bordas, l'oncle et le neveu, croisèrent sur la route une dizaine de roulottes de romanichels. Cinq ours, attachés à des arbrisseaux, semblèrent fort intéressés par le passage des cyclistes et l'un des plantigrades, le plus gros, rompit le lien qui le retenait et se mit à leur poursuite.

Les cyclistes, effrayés, pédalèrent de leur mieux, mais l'ours s'acharnait et les gagnait de vitesse.

M. Bordas, très impressionné et croyant toujours le plantigrade à peu de distance de lui, donna un coup de guidon malencontreux et roula dans un fossé très profond. Heureusement pour lui, l'ours, hors d'haleine, resta étendu sur la route. M. Bordas a été grièvement blessé dans sa chute. Des gendarmes se portèrent à la rencontre de l'ours qui, en les apercevant, se dressa sur ses pattes de derrière, prêt à la lutte. Plusieurs balles eurent bientôt raison de l'animal.